



Direction générale de
l'agriculture, de la viticulture et
des affaires vétérinaires

DGAV - Affaires vétérinaires
Santé animale

Chemin du Marquisat 1
CH - 1025 Saint-Sulpice

Administration communale
Route de Coppet 10
1291 Commugny

Réf : GP/GER/Vme

Saint-Sulpice, le 24 juillet 2023

**DECISION
DU VETERINAIRE CANTONAL**

APICULTURE

Levée des mesures liées à la loque américaine des abeilles

Vu:

Notre courrier du 30 mai 2023 relatif aux mesures prises suite à la découverte d'un rucher atteint de loque américaine ;

Le préavis positif de l'inspecteur cantonal des ruchers du 21 juillet 2023;

Le dossier de la cause ;

Le Vétérinaire cantonal décide :

De lever les mesures d'interdiction liées à la loque américaine des abeilles appliquées à votre commune.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous adressons nos salutations distinguées.

Le Vétérinaire cantonal


Dr G. Peduto

Copie :

- M. Franck CROZET, inspecteur cantonal des ruchers
- Mme Anne TREBOUX, inspectrice régionale des ruchers.